

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

PATE A RODER (D98/***)

Révision 27/02/2020

Mise à jour: 3/5/2019
Version: 6

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 17/5/2019
Page: 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

PATE A RODER (ORDER Nr. D98/***) FINE – MOYENNE - GROSSE

Cette fiche de données de sécurité concerne les produits suivants:

Numéro de l'article : D98/005, D98/006, D98/007

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: abrasif / agent lustrant
Uniquement pour usages industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: RENWART s.a.

Rue/B.P.: Rue du Texas, 25
Place, Lieu: B-1190 BRUXELLES
WWW: www.renwart.be
E-mail: fc@renwart.be
Téléphone: +32 (0)2 344 23 21
Télécopie: +32 (0)2 345 77 09

Service responsable de l'information:
Téléphone: +32 (0)4 370 00 75

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Belgique Centre anti-poisons : **070/245.245**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) 2015/830

PATE A RODER (D98/***)

Mise à jour: 3/5/2019
Version: 6

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 17/5/2019
Page: 2 de 8

Marquage spécial

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Des particules et des poussières peuvent être générées suite à l'utilisation d'abrasifs lors de l'usinage de la pièce.

Particules/poussières: Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange de Carbure de silicium et Agent lubrifiant.

Indications complémentaires:

Contient: Carbure de silicium. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Poussières/aérosols: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Poussières/aérosols: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'œil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Ingestion:

Poussières/aérosols: Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des particules et des poussières peuvent être générées suite à l'utilisation d'abrasifs lors de l'usinage de la pièce.

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

PATE A RODER (D98/***)

Mise à jour: 3/5/2019
Version: 6

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 17/5/2019
Page: 3 de 8

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Eau, poudre d'extinction, mousse, Sable, dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Utiliser un équipement de protection individuel.

En cas de dégagement de poussière: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker au sec. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

PATE A RODER (D98/***)

Mise à jour: 3/5/2019
Version: 6

Langue: fr-FR, BE

Date d'édition: 17/5/2019
Page: 4 de 8

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Toutes les informations relatives aux diverses expositions (Santé et environnement) sont rassemblées dans les annexes de cette fiche de données de sécurité

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
	EMULSION EMERI SFP	Belgique: Valeur Limité	10 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
		Belgique: Valeur Limité	3 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
		France: VME	10 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable)
		France: VME	5 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
409-21-2	Carbure de silicium	Belgique: Valeur Limité	10 mg/m ³
		France: VME	10 mg/m ³ (fraction respirable)

Indications complémentaires:

Respecter également les valeurs limite d'exposition nationales !

8.2 Contrôle de l'exposition

En cas de dégagement de poussière: Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Recommandation: Demi-masque avec filtre anti particules P2/P3 conforme EN 143.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc nitrile

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Si nécessaire: Porter des gants pour se protéger des risques mécaniques selon la directive EN 388.

Protection oculaire: En cas de traitement mécanique: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

PATE A RODER (D98/***)

Mise à jour: 3/5/2019
Version: 6

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 17/5/2019
Page: 5 de 8

Protection corporelle: En cas de traitement mécanique: Pendant la manipulation, porter un vêtement de protection et des chaussures appropriés.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

En cas de traitement mécanique:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Pour commencer le travail, utiliser des produits appropriés de protection de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101,3 kPa: solide Forme: pâteux Couleur: Différents
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

PATE A RODER (D98/***)

Mise à jour: 3/5/2019
Version: 6

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 17/5/2019
Page: 6 de 8

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

Des particules et des poussières peuvent être générées suite à l'utilisation d'abrasifs lors de l'usinage de la pièce.
L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

PATE A RODER (D98/***)

Mise à jour: 3/5/2019
Version: 6

Langue: fr-FR, BE

Date d'édition: 17/5/2019
Page: 7 de 8

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 12 01 21 = Déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux visés à la rubrique 12 01 20.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

PATE A RODER (D98/***)

Mise à jour: 3/5/2019
Version: 6

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 17/5/2019
Page: 8 de 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Belgique

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: étiquette

Mise à jour d'ordre général Modification dans la section 8: valeurs limites au poste de travail

Créée:

5/11/2012

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits.